



AVIS À LA POPULATION

Pour diffusion immédiate

UNE DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME RENDUE DEMAIN

Uashat mak Mani-utenam, le 20 février 2020 - La Cour suprême du Canada a annoncé qu'elle publiera un jugement demain, vendredi le 21 février à 9h45, dans le cadre de la poursuite des Innus de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac John contre la compagnie minière IOC.

Rappelons que ce jugement constituera une décision sur une question purement procédurale qui ne touchera pas au fond de la poursuite des Innus contre IOC, ni aux droits et aux réclamations des Innus au Labrador. Ce jugement décidera plutôt si les cours du Québec ont le pouvoir de décider sur la partie de la poursuite qui vise les opérations d'IOC au Labrador ou si les Innus doivent prendre une poursuite judiciaire séparée contre IOC devant les cours de Terre-Neuve-et-Labrador quant à ces opérations.

Indépendamment de la décision de la Cour suprême du Canada, rappelons aussi qu'il y a présentement des négociations entre les Innus de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac John et Rio Tinto (IOC) en vue d'arriver à une entente de réconciliation qui pourrait mettre fin à ce conflit qui perdure depuis longtemps.

Veuillez suivre notre page Facebook afin d'accéder à la décision de demain matin, ainsi qu'à une analyse quant à sa portée et ses effets. Entretemps, vous pouvez visionner l'audition qui a eu lieu à la Cour suprême du Canada le 24 avril 2019 ici : <https://www.scc-csc.ca/case-dossier/info/webcastview-webdiffusionvue-eng.aspx?cas=37912&id=2019/2019-04-24--37912&date=2019-04-24>

-30-

SOURCE : Julie Malek
Agente au Secteur des communications | ITUM
julie.malek@itum.qc.ca
Téléphone : 418 962-0327, poste 5315
Cell : 418 444-3264